



«OUI au financement additionnel de l'AI»: arguments - Votation fédérale du 27 septembre 2009

En bref

- ⇒ L'AI est déficitaire depuis de nombreuses années. Entrée en vigueur le 1er janvier 2008, la 5e révision de la LAI a permis de stabiliser le déficit annuel.
- ⇒ Le projet soumis aux citoyens prévoit une augmentation temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée pour stopper l'accumulation des dettes de l'AI. De 2011 à 2017, la TVA sera relevée de 7,6% à 8%. Un fonds de compensation distinct sera en outre constitué pour l'AI. Il sera doté d'un capital de départ de 5 milliards de francs, provenant du fonds de compensation AVS. En conséquence, les réserves de l'AVS cesseront d'être mises à contribution pour combler les déficits de l'AI.
- ⇒ Pour les villes, un financement fiable et durable de l'AI revêt une très grande importance, car une AI mal financée peut entraîner des reports de charges entre assurances sociales, au détriment des villes et des communes.

Que contient le projet?

Le cœur du projet est une **augmentation temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pendant sept ans (2011-2017)**. Ce relèvement reste très modeste. Il se limite à l'essentiel et est socialement supportable.

Le taux normal de la TVA passe de 7,6% à 8% et le taux réduit pour les biens de consommation courante de 2,4% à 2,5%. Le taux spécial pour l'hôtellerie passe de 3,6% à 3,8%.

Un OUI à l'augmentation temporaire permet **la création d'un fonds de compensation indépendant pour l'AI**. Cela garantit le financement de l'AVS, dont le fonds de compensation éponge actuellement les dettes de l'AI.

Le financement additionnel temporaire pour l'AI fait l'objet d'un large consensus. Outre le Conseil fédéral et le Parlement, il est soutenu par le PS, le PLR, le PDC, le PEV, les Verts, les Verts libéraux, le PBD, les associations économiques et une large coalition d'organisations représentant les intérêts des handicapés. L'UDC y est opposée.

Quel est l'état de l'AI?

Au cours des 20 dernières années, la situation financière de l'AI s'est continuellement dégradée. Aujourd'hui, elle est dramatique: malgré les mesures d'économie les plus diverses, les comptes de l'AI présentent un **déficit structurel de 1,5 milliard de francs par an**. Début 2009, les dettes accumulées par l'AI culminaient à environ 13 milliards de francs: elles pèsent de plus en plus lourd sur le fonds de compensation AVS.

Quelles seraient les conséquences d'un NON?

Un **NON bloquerait le processus d'assainissement de l'AI**, qui est en cours. L'augmentation temporaire est (avec la 5e révision de la LAI notamment) un élément parmi d'autres au sein d'une stratégie globale, l'«Assainissement de l'AI grâce à la promotion de la réinsertion». Un rejet le 27 septembre remettrait cette stratégie en question.

Un NON a aussi pour conséquence de laisser **les dettes de l'AI continuer à augmenter**, ce qui, à terme, menace les rentes AVS. L'endettement actuel de 13 milliards grossira chaque année de 1,5 milliard supplémentaire. Nous laissons ainsi une énorme hypothèque aux générations futures. Les liquidités du fonds de compensation AVS seront encore

réduites ce qui, tôt ou tard, compromet le versement des rentes AVS. Des mesures d'assainissement de l'AVS devront également être prises, plus tôt que prévu.

Un NON laisse craindre des **coupes précipitées dans les prestations**. Accepté dans le cadre de la 5e révision de la LAI, le concept d'encouragement de l'intégration professionnelle risque de capoter avant d'avoir vraiment pu faire ses preuves.

L'AI ne pourra plus remplir sa mission de base que de façon conditionnelle. Sa tâche est d'aider les personnes gravement atteintes dans leur santé physique, sensorielle, mentale ou psychique à s'insérer professionnellement; elle doit leur assurer un revenu de base et leur permettre ainsi de participer à la vie en société. **L'aide sociale des communes et des villes devra intervenir** pour assurer un minimum existentiel à ces personnes, ce qui représente un transfert de charges tout à fait inacceptable!

Pourquoi les villes disent-elles OUI au financement additionnel?

Pour les villes, un financement fiable et durable de l'AI revêt une très grande importance, car une AI mal financée peut entraîner **des reports de charges sur d'autres assurances sociales, d'un niveau d'Etat à un autre niveau d'Etat, ce qui n'est pas acceptable**. Le financement des œuvres sociales de la Confédération doit être suffisant pour qu'elles puissent remplir leur mission.

Les communes financent déjà près de 50% des prestations complémentaires de l'AI, prestations versées aux rentiers AVS et AI avec de faibles revenus. Elles portent ainsi la plus grande part du fardeau.

Une AI mal financée conduirait à des coupes drastiques dans les prestations de l'AI et péjorerait massivement l'accès aux rentes AI. **L'aide sociale devra de plus en plus intervenir pour prendre le relais**. Un rejet du financement additionnel de l'AI fait peser sur les villes et les communes le risque de voir leurs coûts d'aide sociale prendre l'ascenseur.

Que pensent les villes du report de la mise en vigueur du projet?

Pour l'Union des villes suisses, le financement additionnel est si important qu'un report de sa mise en vigueur en 2011 est acceptable. Etant donné la situation économique, ce report temporel peut en outre avoir **des effets positifs sur les chances du projet en votation**.